

Le ministre de la communication commente les travaux du Conseil des ministres

Satisfecit pour les résultats déjà accomplis dans le cadre du programme de la transition

Le ministre de la Communication, porte parole du gouvernement, M. Cheikh Ould Ebbe a commenté mercredi après-midi les travaux du Conseil des ministres tenu plus tôt dans la matinée. Voici le texte de ce commentaire:

"Le Conseil des ministres s'est réuni mercredi 2 novembre 2005 sous la présidence du Colonel Ely Ould Mohamed Vall, Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat. Au cours de cette réunion, le Président du Conseil a mis l'accent sur l'importance que revêtent les résultats déjà accomplis dans le cadre du programme de la transition qui auront démontré que notre pays a franchi des pas importants dans le domaine du dialogue franc, de la concertation constructive et dans la recherche du consensus pour jeter les bases d'une démocratie véritable et bâtir une société moderne et prospère.

Le Président du Conseil a, par ailleurs, loué le travail accompli sur la base des rapports des comités interministériels ainsi que les journées nationales de concertation et adressé ses félicitations à tous ceux qui ont pris part à ces journées tels que les représentants des partis politiques et des organisations de la société civile et autres personnalités indépendantes pour l'esprit de responsabilité, les concertations fructueuses, le dialogue constructif et le souci de consolider le consensus national. Dans ce cadre, le Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie a donné ses directives au gouvernement pour qu'il œuvre dans les meilleurs délais, à mettre en application le programme de la transition tel que défini dans les rapports des comités interministériels.

Par ailleurs, le Conseil a examiné et adopté les projets de textes suivants:

- Projet d'ordonnance portant création de la commission électorale nationale indépendante

Ce texte vise à créer une commission indépendante conformément aux recommandations issues des journées nationales de concertation sur le processus de transition démocratique en tant qu'autorité jouissant d'une totale autonomie, qui se charge de contrôler et de superviser la préparation, l'organisation et la mise en oeuvre des opérations électorales et référendaires dans le cadre du processus de transition démocratique et qui veille à l'application de la loi électorale afin de garantir la régularité, la transparence et la crédibilité du scrutin.

Cette commission se compose de 15 membres qui seront choisis parmi les personnalités mauritaniennes connues pour leur compétence, leur droiture, leur intégrité intellectuelle et leur impartialité.

- projet de décret accordant les permis de recherche n° 278 pour l'uranium et autres produits radioactifs dans le lot 4 au profit de la société BSA.

Ce projet de décret vise à octroyer à cette société qui a acquis une expérience dans le domaine des recherches minières dans notre pays, un permis de recherche dans la zone de Hassi El Fokra (wilaya du Tiris Zemmour), sur une superficie de 1200km².

Le programme général des travaux présenté par la société, comporte une série d'actions prospectives étalées sur les 3 prochaines années.

- Projet de décret portant renouvellement du permis n° 172 pour la recherche des produits du lot 1 dans la zone de Guelb Askaf (wilaya du Tiris Zemmour) au profit de la société mauritanienne Holdings PTY Ltd.

Ce projet de décret vise à accorder à cette société, dont les travaux, au cours de la première phase, ont donné des résultats encourageants, un nouveau permis de recherche sur une superficie de 996 km² dans la zone susmentionnée.

Cette société a présenté un programme général de travaux qui comporte l'exécution de diverses actions de prospection, au cours des 3 prochaines années et s'engage à le réaliser avec un investissement important et à verser l'ensemble des droits fiscaux au trésor public.

Le conseil a en outre suivi les communications suivantes:

- Communication relative aux travaux des journées nationales de concertation.

Cette communication a souligné que les journées nationales de concertation, tenues du 25 au 29 octobre 2005, ont regroupé près de 600 participants appartenant aux différents milieux politiques, sociaux et professionnels dans notre pays dont des représentants des partis politiques, des organisations de la société civile, du mouvement associatif, des organisations syndicales, des employeurs, des magistrats et auxiliaires de la justice, des opérateurs économiques, des élus locaux et des professions libérales aux côtés des représentants de la presse indépendante et de nombreux universitaires et personnalités indépendantes.

Au cours de ces journées, les différents participants ont exprimé leur satisfaction pour cette concertation initiée par les pouvoirs publics.

Ils ont souligné le caractère inédit de ces débats marqués par le nombre élevé de participants, par leur diversité et par la complémentarité de leurs approches dans un environnement marqué par un dialogue direct avec l'administration, sans précédent dans notre pays.

En examinant les thèmes traités par les rapports des comités interministériels, les participants ont exprimé, en toute franchise, leurs points de vue sur les grandes questions qui préoccupent notre société ainsi que sur certaines réformes électorales et sur certaines suggestions à caractère juridique et institutionnel jugées importantes.

- Communication relative à l'autorisation de signature de deux contrats de partage de production pétrolière dans le bassin de Taoudenni entre notre pays et la société allemande Wintershall AG.

Ces deux contrats confèrent au contractant un droit limité à la recherche et à l'exécution de travaux pétroliers nécessaires dans les lots TA 5 et TA 6 qui couvrent respectivement une superficie de 31604 km² et 37093 km² dans le cadre d'un permis valable pour une période de 3 ans renouvelable deux fois.

En cas de découverte propre à l'ex-

ploitation économique, un permis d'exploitation sera accordé et sera renouvelable seulement deux fois.

Le contractant mobilise tous les moyens financiers et techniques nécessaires à la mise en oeuvre optimale des travaux et prend en charge la totalité des risques liés à la réalisation de ces actions. Il s'engage en outre à allouer des fonds conséquents à la formation du personnel de la direction de la prospection, à la promotion du secteur des hydrocarbures et au contrôle des travaux pétroliers en plus du versement de l'ensemble des indemnités, taxes et impôts et de toutes les cautions bancaires requises.

Il est à noter que comparativement avec les meilleures conditions qui ont régi les contrats signés par notre pays dans ce domaine, la contribution de l'Etat se chiffre pour la première fois à 20% tandis que les relevances progressent de 150%, le budget formation de 37,5%.

A cela s'ajoute l'inclusion du premier budget contractuel pour la promotion du secteur pétrolier.

- Communication conjointe relative à la grippe aviaire.

Cette communication définit la nature de cette pandémie ainsi que ses modes de transmission et les phases de son évolution.

Elle démontre en outre, l'éventualité de sa propagation dans certains pays d'Afrique en mettant en exergue la nécessité d'observer la plus grande vigilance et de prendre toutes les mesures préventives pour éviter l'entrée du virus dans notre pays qui compte plusieurs zones humides où se regroupent les oiseaux migrateurs ainsi que des quantités importantes de volailles et de produits dérivés.

Cette communication comporte en outre les suggestions préventives suivantes:

- * la création d'une commission nationale permanente de surveillance de la grippe aviaire.

Cette commission a été mise sur pied par arrêté ministériel et regroupe des experts des départements ministériels et organismes internationaux concernés.

- * le renforcement de la surveillance des maladies respiratoires

- * la coordination régionale avec les pays de la région

- * la sensibilisation des populations sur les risques liés à la pandémie, ses manifestations, ses origines et modes de transmission

- * la surveillance des oiseaux migrateurs.

- Communication relative à l'organisation du pèlerinage pour l'année 1426 de l'hégire 2006.

Cette communication définit les mesures proposées pour la préparation et l'exécution du pèlerinage.

Ces mesures portent entre autres sur:

- * l'ouverture du hajj dès l'adoption de cette communication

- * la création d'un complexe regroupant, dans un même site, l'ensemble des structures concernées par les formalités de voyage des pèlerins.

- * la création d'un bureau d'orientation et de conseil

- * l'organisation du transport aérien des pèlerins dans les meilleures conditions à l'aller comme au retour.